

## **SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 DÉCEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 10 décembre 2018, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent. Le conseiller Michel Latour est absent.

### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **RECOMMANDATION CP-18-254**

##### **Renouvellement des infrastructures municipales des rues Catherine, Moreau, Pie X et partie de Saint-Pierre Décompte progressif no 4**

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 25 novembre 2018 intitulé « Décompte progressif no 4 »;

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils Les Consultants S.M. Inc., dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du décompte progressif no 4 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 293 052,47 \$ incluant les taxes et une retenue de 10%;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 293 052,47 \$ incluant les taxes et la retenue de 10%, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 25 novembre 2018, le tout tel que décrit au décompte progressif no 4 et conformément aux avis de la firme d'ingénieurs conseils Les Consultants S.M. Inc., lesdits travaux étant financés par le règlement d'emprunt numéro 373.

### **ARÉNA**

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités de l'aréna ainsi que des diverses correspondances.

### **PARCS ET LOISIRS**

#### **RECOMMANDATION CP-18-255**

##### **Féerie des Lumières du 11 au 13 Janvier 2019 Approbaton et octroi**

Considérant que Services Techniques Simon Deschesnes a déposé une soumission, au montant de 2 795 \$ plus les taxes, pour la sonorisation des salles municipales lors d'événements de la Féerie des Lumières;

Considérant que Services Techniques Simon Deschesnes a déposé une soumission, au montant de 3 435 \$ plus les taxes, pour la location d'un igloo au Parc Olivar Gravel;

Considérant que le Conseil désire approuver la campagne de publicité produite par Cournoyer Communication marketing;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE les soumissions déposées par Services Techniques Simon Deschesnes pour la sonorisation et la location d'un igloo soient acceptées telles que soumises au montant mentionné ci-haut pour la tenue de la Fête des Lumières.

QUE la campagne de publicité produite par Cournoyer Communication marketing soit approuvée telle que déposée.

### **RECOMMANDATION CP-18-256**

#### **Patinoire extérieure École Martel Heures d'ouverture**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel décrète les heures d'ouverture de la patinoire extérieure à l'école Martel, avec surveillance, du lundi au vendredi: de 18h00 à 22h00 et le samedi et dimanche: de 13h00 à 17h00.

QUE les buts de hockey (filets) ne soient pas disponibles lorsqu'il n'y a pas de surveillance.

### **SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ**

#### **RECOMMANDATION CP-18-257**

#### **Subvention, Cotisation, Publicité**

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Noir et Or De Mortagne  
Commandite Tournoi International de hockey Pee-Wee Québec : **100,00 \$**
- École secondaire Fernand-Lefebvre  
Grand Défi Pierre Lavoie - Course 2019: **100,00 \$ - Budget 2019**
- Fondation de l'Hôtel-Dieu de Sorel  
Demande de don achat d'un système portable de radiographie: **315,00 \$**

### **AUTRES OBJETS**

#### **RECOMMANDATION CP-18-258**

#### **Société d'habitation du Québec (SHQ) Programme Rénovation Québec Participation au Programme**

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire reconduire le Programme Rénovation Québec (PRQ) de la SHQ pour la prochaine phase, programmation 2019-2020 et s'engage à y injecter une somme équivalente à celle octroyée par la SHQ;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire recevoir un octroi de 50 000 \$ pour la future Phase de 2019-2020;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage bien entendu à injecter une somme équivalente dans le cadre de la programmation 2019-2020 du Programme Rénovation Québec (PRQ);

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) un octroi de 50 000 \$ dans le cadre de la programmation 2019-2020 du Programme Rénovation Québec (PRQ).

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage, bien entendu, à injecter une somme équivalente de 50 000 \$ dans le cadre de la programmation 2019-2020 du Programme Rénovation Québec (PRQ).

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire financer ladite injection de capitaux supplémentaires à même le surplus accumulé.

#### **RECOMMANDATION CP-18-259**

##### **Commission scolaire de Sorel-Tracy Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 - Approbation**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel approuve le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 présenté par la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

#### **RECOMMANDATION CP-18-260**

##### **Projet de règlement concernant la modification du traitement des élus et des règlements numéros 275 et 303**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adopte la modification au projet de règlement du traitement des élus et des règlements numéros 275 et 303.

#### **RECOMMANDATION CP-18-261**

##### **Règlements 169 et 169-1 Abrogation**

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a cédé sa compétence en matière de cueillettes des ordures ménagères à la MRC de Pierre-De Sorel;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel abroge les règlements numéro 169 et 169-1, devenus obsolètes, étant donné la cession de sa compétence en matière de cueillettes des ordures ménagères à la MRC de Pierre-De Saurel.

#### **RECOMMANDATION CP-18-262**

##### **Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) Projet - Entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'ARTM**

Considérant que le Conseil municipal a adopté une résolution, en date du 19 novembre 2018, (résolution numéro C-18-069) autorisant la conclusion d'une Entente visant la fourniture et la prestation de transport collectif régulier;

Considérant que le Conseil, lors de la séance de la commission permanente du 5 septembre 2017, adoptait la résolution no CP-17-200 afin d'autoriser la signature de l'entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

Considérant que cette entente viendra à échéance le 31 décembre 2018;

Considérant la proposition transmise par l'ARTM dans sa correspondance du 28 mars 2018 afin de reconduire l'entente pour l'année 2019;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil accepte le projet de renouvellement de l'entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'ARTM, entre l'ARTM, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et la Ville de Sorel-Tracy pour l'année 2019, selon les conditions soumises par l'ARTM, et autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou en son absence le Maire, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel les documents requis.

## **CORRESPONDANCE**

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RECOMMANDATION CP-18-263**

#### **Levée de la séance**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier